

SCHEMA DIRECTEUR DU SITE ESPACE NATUREL SENSIBLE ROCHE DE LANDEYRAT







RAPPEL DU CONTEXTE

1- UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont nés de la **loi du 18 juillet 1985** (article 12 de la loi n°85-729 de 1985) qui confie aux Départements une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le classement ENS constitue une reconnaissance partagée par le Département et une collectivité locale, de l'intérêt floristique ou faunistique, géologique, paysager ou de mise en valeur éco-touristique d'un site.

Pour la mise en œuvre de leur politique en faveur des ENS, les Départements disposent d'un outil fiscal facultatif : la **Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles** (TDENS), institué par la loi du 18 juillet 1985.

Cette taxe concerne les constructions nouvelles soumises à un permis de construire sur l'ensemble du département (à l'exception des bâtiments à usage agricole ou forestier liés à l'exploitation, des bâtiments destinés à un service public ou d'utilité publique, des immeubles classés monuments historiques, des bâtiments reconstruits après expropriation ou sinistre). Son taux, arrêté par délibération du Conseil Général, varie de 0 à 2% de la valeur de l'ensemble immobilier projeté.

La TDENS peut être utilisée dans différents domaines :

- Acquisition de terrains pour le compte du Département ou d'un délégataire, en vue de leur ouverture au public (sauf exception motivée par la fragilité du milieu),
- Aménagement et entretien d'espaces naturels,
- Acquisition, aménagement et gestion des sentiers figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
- Études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public,
- Acquisition, aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

2- DANS LE DEPARTEMENT DU CANTAL

Conscient de la richesse et de la diversité des milieux naturels présents dans le Cantal et de l'atout majeur qu'ils constituent pour l'image et le développement touristique du département, le Conseil Général a initié une politique Espaces naturels sensibles dans le cadre de la première Charte départementale pour l'environnement.

Il a notamment voté, dès 1992, la perception de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (taux fixé à 0,4% depuis 1996). Un recensement et une caractérisation de sites remarquables ont été réalisés de 1994 à 1999. Une charte graphique a été élaborée.

Enfin, le Conseil Général a accompagné un programme de soutien à la gestion et la valorisation d'une première série de sites classés ENS (Pas de Cère, tourbière des Vergnes des Mazes, coteaux de Molompize...).

En 2004, afin de favoriser le développement d'un véritable réseau de sites naturels remarquables et représentatifs de la diversité et de la qualité des espaces naturels du Cantal, le Département a confié une mission d'animation et d'assistance technique au Conservatoire des Espaces et des Paysages (CEPA) et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne (CPIE).

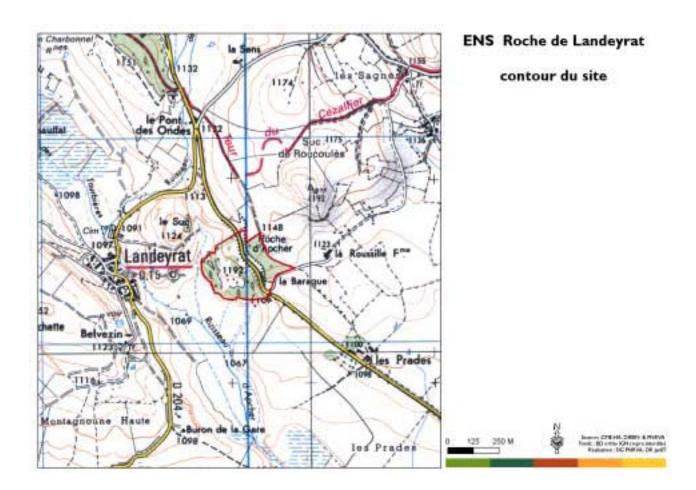
Un diagnostic, réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation et d'animation, a été conduit sur 25 sites remarquables par leur valeur patrimoniale naturelle, paysagère, culturelle ou géologique et répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Il a permis de préciser les problèmes et enjeux, de dégager les actions envisageables et d'apprécier la faisabilité d'une démarche de gestion durable et de valorisation de chaque site naturel.

Au regard de leur intérêt et du contexte local, les **10 sites** suivants ont été retenus, en 2005, pour intégrer une démarche opérationnelle de gestion et de valorisation et bénéficier de l'accompagnement du Conseil Général :

Gorges du Bès
Puy de la Tuile
Cirque de Récusset
Roches de Landeyrat
Tourbière de la Pignole
Bois du Marilhou
Marais du Cassan Prentegarde
Forêt du Lioran
Puy Courny
Tourbières et estives du plateau de Chastel

Ainsi, au cours de l'année 2006, la concertation engagée sur chaque site avec les acteurs locaux a été poursuivie et approfondie dans l'objectif de finaliser un programme d'actions, concrétisé par l'élaboration d'un schéma directeur de gestion et de valorisation. Celui-ci sera mis en œuvre, après classement du site (délibérations des conseils municipaux et du Conseil Général), dans le cadre d'un contrat ENS établi pour 5 ans.

Carte du site



Le site de la Roche de Landeyrat est constitué par un promontoire dominant un chaos rocheux. Il est coupé en deux par la route départementale n° 679 qui traverse le Cézallier, d'Allanche à Condat. Une petite maison est nichée au pied de la falaise. Faisant face au village de Landeyrat sur la rive gauche du ruisseau d'Apcher, les contours de ce site de surface réduite (9 ha) correspondent aux limites du site inscrit le 6 mars 1972.

La partie haute du site qui culmine à 1 140 m est occupée par des résineux (épicéas, sapins, pins sylvestre), un chaos rocheux constitué de blocs de basalte dont certains ont de belles formes prismatiques s'étale en contrebas de la route, quelques arbres en bouquets ou isolés souvent de grande taille, associés à des noisetiers, ont réussi à grandir dans ce milieu à priori « hostile ». La falaise haute d'une vingtaine de mètres est constituée de belles orgues basaltiques verticales au centre, en gerbe sur les bordures, sa configuration permet à l'œil averti d'identifier l'extrémité d'une coulée basaltique occupant une ancienne vallée. Cette coulée volcanique s'est mise en place sur un niveau argileux. A la fin de la période glaciaire du würm, la fonte des glaciers a gorgé d'eau cette couche argileuse qui est devenue très souple et visqueuse, elle a alors été chassée à la façon d'une savonnette entraînant une dislocation et un écroulement sur place des prismes basaltiques qui la surmontaient pour former le chaos rocheux actuel.

Toutes les parcelles du site sont des biens de sections gérés par la commune de Landeyrat.

METHODOLOGIE

Introduction

Les acteurs de la démarche :

- le Département : partenaire technique et financier, il veille également à la mise en place du réseau départemental ;
- le Parc des Volcans d'Auvergne, chargé d'études : il a pour mission d'accompagner le porteur de projet dans ses réflexions en vue de l'aménagement et la valorisation du site : expertise technique, encadrement méthodologique et animation du comité local.
- le comité technique départemental : composé de tous les chargés d'études et du Conseil Général il assure les échanges et la coordination de l'opération sur le département
- la Communauté de Communes du Cézallier, le porteur de projet : coordonnateur et animateur, il est responsable de la mise en œuvre du schéma directeur et du projet ;
- le comité local de suivi : espace de concertation et de proposition, il participe aux choix et valide les orientations et les actions proposées ;

1 Le comité technique départemental

Mis en place par le Conseil Général, le Comité technique départemental (Cf. composition ci-dessous) s'est réuni à trois reprises au cours de la mission d'élaboration des schémas directeurs (19/01/2006, 07/07/2006 et 06/10/2006)

Chaque réunion a permis d'établir un bilan de l'état d'avancement de la mission, de lister les problèmes éventuellement rencontrés et de proposer des solutions d'ensemble cohérentes et mutualisables et de faciliter les échanges d'expériences entre les différents chargés d'études.

COMI	TE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DES ENS
Lucie LE CORGUILLE	СЕРА
Pierre MOSSANT	CEPA
Sylvie MARTINANT	CEPA
Jean-Marie BORDES	CPIE de Haute-Auvergne
Denis HERTZ	CPIE de Haute-Auvergne
Marie LOUVRADOUX	CPIE de Haute-Auvergne
Thomas DARNIS	ONF Agence Cantal / Haute-Loire
Guy SENAUD	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Bruno DENISE	Conseil Général du Cantal
Jean LETERME	Conseil Général du Cantal
Stéphanie PAULET	Conseil Général du Cantal
René FERNANDEZ	DDAF Cantal Service Environnement
Isabelle PACAULT	CRPF Cantal
Danièle Auroux	DIREN Auvergne

2 Le comité de suivi local

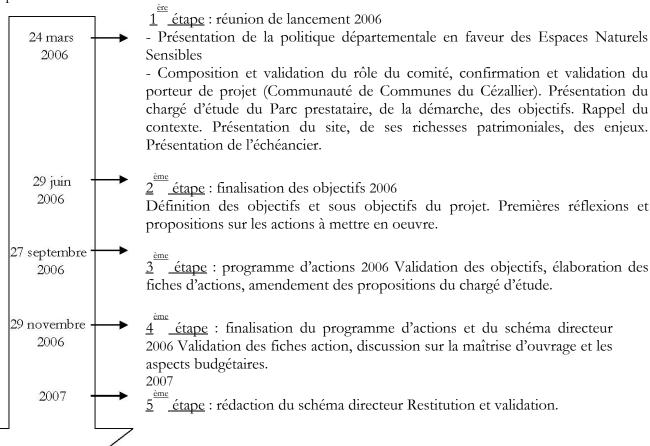
Sur chaque site ENS, sur proposition du Conseil Général après échanges avec le prestataire et en accord avec les élus locaux, un comité de suivi local a été constitué.

COMITE DE SUIVI DU SITE I MURAT	ENS : ESTIVES ET TOURBIERES DU PLATEAU DE CHASTEL SUR
Jean Louis VERDIER	Président de la Communauté de Communes du Cézallier
Christian LEOTY	Conseiller Général du canton d'Allanche
Françoise VAUCHE	Conseillère Municipale
Monsieur FRUQUIERE	Propriétaire sur le site
Mathilde LAVENU	Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Annick CUEILHES	DIREN Auvergne – Inspecteur des Sites
Benoît BAVOUSET	Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne
Samuel GAGNIER	Office National des Forêts
Bernard CUZOL	Directeur de la Communauté de Communes du Cézallier
Christelle CAIZAC	Agent de Développement Communauté de Communes du Cézallier
Stéphanie PAULET	Conseil Général du Cantal
Guy SENAUD	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Ce comité associant les gestionnaires et usagers du site a eu pour rôle le suivi et la coordination de l'avancée de la mission ; il a constitué un espace de concertation et de propositions, et a également validé les orientations et les actions proposées. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, prestataire sur le site de la Roche de Landeyrat a assuré l'organisation, la gestion administrative et l'animation des réunions du comité.

3 Élaboration du schéma directeur

L'élaboration du schéma directeur s'est déroulée sur l'année 2006, en 5 étapes, chacune étant validée par une réunion du comité de suivi local.



4 Le schéma directeur

Le schéma directeur de gestion et de valorisation du site de la Roche de Landeyrat, élaboré par le chargé d'étude du Parc des Volcans, puis validé par le comité local de suivi et le Conseil Général, présente le programme d'actions sur 5 ans (2007 à 2011).

Il s'articule autour de quatre axes : la connaissance, la gestion, la valorisation et la communication ; chacun est décliné en objectifs et actions opérationnelles présentées sous la forme de fiches actions.

Les fiches actions précisent la nature de interventions, les conditions de mise en œuvre, le coût, le plan de financement ainsi que l'échéancier. Il s'agit de coûts estimatifs qui devront être précisés par consultation des prestataires. Les partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours sont cités à titre indicatif. Un dossier de demande de subvention devra être établi : les taux de participation indiqués dans les fiches actions sont les taux connus au moment de la rédaction du document.

Le schéma directeur sera mis en œuvre par la Communauté de Communes du Cézallier Cantalien identifiée comme porteur de projet qui en a accepté la charge et dispose de chargés de mission ayant toutes les compétences nécessaires.

THEMATIQUE D'ACTIONS

1- LA CONNAISSANCE

a- État des lieux :

Jusqu'à présent, le site n'a pas fait l'objet d'investigations particulières, il n'apparaît pas dans les zonages de type inventaire, ni dans les zonages de gestion. Il a toutefois fait l'objet d'une démarche réglementaire d'inscription, soulignant le caractère particulier et pittoresque.

Les premières observations de terrain mettent en évidence :

- -l'intérêt paysager du site, d'une part par, les vues panoramiques qu'il offre depuis le promontoire au-dessus de la route et d'autre part, par la présence de ce chaos rocheux très singulier et pratiquement unique dans le Cézallier et même le Cantal;
- -l'intérêt géologique : par la présence d'une falaise rocheuse constituée de prismes basaltiques verticaux au cœur et en gerbe sur les bordures, témoins d'une coulée figée dans sa vallée. La partie basse du site est constituée d'un chaos rocheux correspondant à l'écroulement sur place des orgues basaltiques ;
- -l'intérêt faunistique et floristique lié à la présence d'espèces végétales saxicoles, à des ambiances surchauffées et exposées à des températures contrastées ou bien fraîches et soumises à des circulations d'air entre les blocs. Le site est favorable à une faune rupicole (reptiles, oiseaux) spécifique, de plus sa couverture végétale forestière est susceptible de servir d'abri et de dortoir pour les oiseaux fréquentant les milieux ouverts du Cézallier;
- -l'intérêt archéologique du site avec localement l'identification de formes géométriques dans la disposition des blocs rocheux qui font penser à des traces d'habitation du Haut Moyen-âge.

b- Orientations:

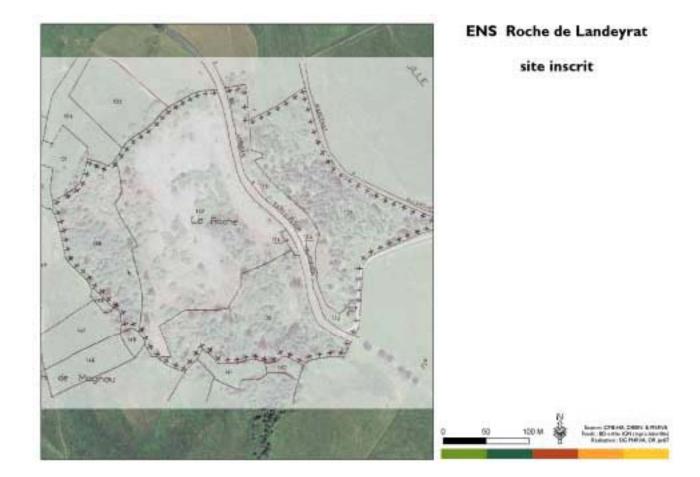
Compte tenu du manque de données, il s'avère nécessaire de mener des investigations concernant la faune du site et notamment les oiseaux inféodés aux milieux rupestres. Des relevés de terrain devraient permettre d'identifier les habitats naturels (milieux) du site ainsi que les espèces végétales dont certaines ont la particularité d'affectionner les milieux rocheux.

L'identification et la cartographie précise des traces d'habitat du Haut Moyen-âge sont également envisagées.

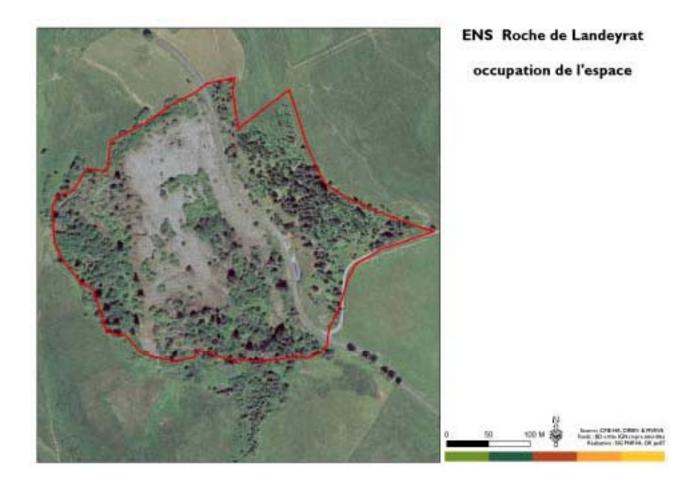
Ces données supplémentaires doivent permettre d'orienter et d'ajuster au mieux les actions de gestion et de valorisation.

a- État des lieux:

Le site est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département du Cantal par arrêté du 6 mars 1972. Ce statut implique que toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux doivent être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis.



L'ensemble des parcelles du site, section C parcelles n° 131 à 139, correspondent à des biens de section gérés par la commune à l'exception de la parcelle C 134, propriété bâtie de Monsieur et Madame FRUQUIERE. Le CD 679 traverse le site selon un axe Nord ouest – Sud est.



La forêt dont la gestion est confiée, par la commune, à l'Office National des Forêts, occupe une grande partie du site. Une forêt clairsemée de conifères avec des pins, des sapins et des épicéas en recouvre la partie haute. Dans la partie basse, des noisetiers associés à des sorbiers des oiseleurs, des frênes et quelques résineux occupent les interstices entre les blocs rocheux. Bien souvent, ces arbres sont âgés et certains sont secs sur pied. Il n'y a à l'heure actuelle aucune activité agricole sur le site.

La Route Départementale 679 qui traverse le site a été recalibrée au cours de l'année 2006. Les travaux ont été réalisés après concertation entre les services du Conseil Général et l'Inspecteur des Sites de la DIREN Auvergne.

Par ailleurs, la falaise est éclairée pendant la nuit par des projecteurs.

b- Orientations:

Il est proposé de limiter la durée de l'éclairage nocturne pour des raisons d'économie d'énergie mais surtout pour éviter le dérangement des oiseaux nocturnes et permettre l'installation de nicheurs potentiels.

La gestion forestière sera adaptée à la sensibilité paysagère du site notamment sur la partie haute du site, par ailleurs, de vieux arbres contribuant à augmenter la biodiversité seront préservés. Quelques traces d'habitats du Haut Moyen-âge seront mises en évidence par coupes localisées de la végétation arbustive de type noisetiers.

a- État des lieux :

Un circuit de randonnée de 8 km, en boucle à partir de la gare de Landeyrat, traverse le chaos rocheux. Inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée, il est régulièrement entretenu et est décrit dans le topoguide de la collection "Promenade et randonnées au pays des grands espaces : Le Cézallier Cantalien ". La traversée du site classé Espace Naturel Sensible est le seul secteur boisé de l'itinéraire qui permet de découvrir les paysages typiques du Cézallier (estives et zones humides).

La traversée du Cézallier à vélorail constituait jusqu'à ces dernières années un produit touristique original et très prisé, il est souhaitable que cette activité soit très prochainement relancée. En contrebas de la route, des déchets divers (ferrailles, pneus ...) ont été jetés. A 500 m du site ENS, les touristes sont accueillis à la ferme des Prades, structure labellisée chambre et table d'hôtes.



b- Orientations:

La mise en valeur éco touristique d'un E.N.S. est un des objectifs de la politique du département du Cantal. Elle implique une ouverture du site à une fréquentation touristique maîtrisée et sensibilisée aux richesses patrimoniales et aux activités qui s'y exercent.

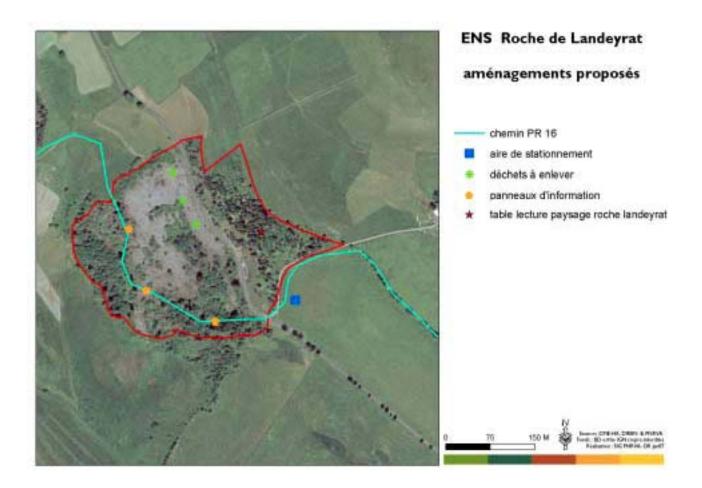
La mise en place de quelques supports informatifs et d'aménagements pourraient utilement agrémenter l'itinéraire de randonnée lors de la traversée du site ENS, qui, par ses prédispositions à une « pause pédagogique », ne manque pas de thèmes pouvant faire l'objet d'explications.

L'origine du chaos rocheux, la prismation des basaltes, la faune des rochers, l'habitat moyenâgeux, l'adaptation des plantes à un milieu « hostile » ... constituent autant de sujets qui pourraient être abordés.

L'aménagement d'un point de vue avec table de lecture de paysage sur le promontoire de la Roche d'Apcher ainsi que la création d'une petite aire de stationnement au départ du chemin communal desservant la ferme de Roussilhe complèteraient les équipements à mettre en place.

Les structures d'accueil voisines (tables et chambres d'hôtes des Prades et du Greil) pourraient s'appuyer sur ces nouveaux équipements pour obtenir un label reconnaissant la qualité de leur milieu environnant. Une sensibilisation des exploitants de ces structures est nécessaire.

Bien sûr, avant tout aménagement, il conviendra d'enlever les déchets divers qui jonchent le chaos rocheux.



a- État des lieux:

La promotion du territoire et des activités touristiques est réalisée par l'Office de Tourisme du Cézallier qui publie différentes brochures dont le guide d'accueil répertoriant les différents sites naturels du territoire. Cet Office de Tourisme fait désormais partie intégrante de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien.

b-Orientations:

La promotion sera réalisée à l'échelle d'un territoire étendu à l'ensemble de l'Agence Locale de Tourisme (ALT) du Massif Cantalien qui regroupe quatre Offices de Tourisme Intercommunaux. Elle devrait y gagner en cohérence et toucher un public plus large.

OBJECTIFS ET ACTIONS DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur de gestion et de valorisation du site la Roche de Landeyrat, élaboré et validé par le comité local de suivi ainsi que par les maîtres d'ouvrage pressentis, présente sous la forme de fiches actions le programme pour les 5 années à venir (2007 à 2011).

Il s'articule autour de quatre axes déclinés en objectifs et actions opérationnelles.

Le niveau de priorité est indiqué sous la forme d'astérisques (1 à 3) :

- -3* correspondant à une action prioritaire à mettre en œuvre à court terme ;
- -2* correspondant à une action à réaliser à moyen terme ;
- -1* correspondant à une action à réaliser dans un 2 temps, au regard d'opportunité, de besoins ...

Les coûts estimatifs sont calculés en Euros et Hors Taxe (HT) avec pour des missions relevant :

-d'un assistant technique – coût journalier : 250 € HT

-d'un chargé d'étude – coût journalier : 400 € HT

-d'un chargé de mission — coût journalier : 550 € HT

La mise en œuvre du schéma directeur sera réalisée par la Communauté de Communes du Cézallier qui dispose des compétences en interne. L'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est pas envisagée et ne semble pas nécessaire pour ce site, d'autant plus que le volume global du programme est relativement modeste.

OBJECTIF C : Améliorer les connaissances naturalistes du site

ACTION 1 : Inventaire de la faune rupicole du site, des habitats naturels et des espèces végétales saxicoles et cartographie des traces d'habitat du Haut Moyen-Âge

Priorité: ***

MAITRE D'OUVRAGE: Commune

OBJECTIFS:

- Meilleure connaissance pour gestion adaptée
- Éviter les dérangements
- Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial
- Valorisation du site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre:

- ✓ <u>Détail des opérations programmées :</u>
- Inventaire des oiseaux, reptiles, chauves-souris inféodés aux éboulis rocheux et falaises. Prospection diurne + crépusculaire (chauves-souris et rapaces nocturnes)
- 2 Relevés détaillés de terrain avec cartographie précise des habitats et espèces d'intérêt patrimonial (1 journée de terrain en juin/juillet)
- 3 Identification (sur photo aérienne + relevé de terrain) et cartographie des traces d'habitat du Moyen-âge
- ✓ <u>Maîtrise foncière ou d'usage</u>: Biens de sections gérés par la commune
- ✓ Actions liées : actions 2 et 3
- ✓ Échéancier : Année 2008

Modalités de suivi et critères d'évaluation : rapport d'étude, cartographie précise du site

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion Site Inscrit	Actions correspondantes
OPERATEURS POTENTIELS	ET PARTENAIRES TECHNIQUES
LPO, Bureau d'étude Chauve-souris Auvergne, Alter Eco, Phytosociologue, PNRVA, CEPA, CBNMC, Association d'archéologie	PNRVA, CEPA, DRAC, Conseil Général

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé								
	Partenaires financiers et modalités d'intervention							
• 5 demi-journées terrain technicien	Plan de financement							
250 €x $5 = 1$ 250 €								
Rédaction rapport : forfait 500 €	0 et 2							
2 1 j terrain chargé d'étude 400 €	FEADER mesure 323-D	40 %	1 020 €					
1 j rapport + cartographie 400 €	Département	40 %	1 020 €					
3 4 j (2½ terrain + 1½ cartographie) : 2 200 €	Maître d'ouvrage	20 %	510 €					
Total : 4 750 €	3 Département	40 %	880 €					
	Maître d'ouvrage	60 %	1 320 €					

OBJECTIF G : Gérer durablement le site

ACTION 2 : Interrompre l'éclairage nocturne du site						
P	riorité : **					
MAITRE D'O	OUVRAGE: Commune					
OBJECTIFS : - Éviter le dérangement de la faune et plus particuli	ièrement des oiseaux nocturnes					
CONTEN	NU DE L'ACTION					
Mise en œuvre :						
✓ <u>Détail des opérations programmées :</u> Mise en place d'une minuterie pour que l'éclairage	soit arrêté après 23h en été et 20h30 en hiver.					
✓ Maîtrise foncière ou d'usage : Commune						
✓ <u>Actions liées :</u> Action n° 1						
✓ Échéancier : Année 2008	✓ Échéancier : Année 2008					
Modalités de suivi et critères d'évaluation :	act sur la faune					
MISE EN COH	ERENCE DE L'ACTION					
Autres outils de gestion	Actions correspondantes					
OPERATEURS POTENTIEI	LS ET PARTENAIRES TECHNIQUES					
Électricien						
ELEMENTS FINANCIERS						
Coût estimatif détaillé	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan					
150 €	<u>de financement</u>					
	Commune 150 €					
ZONAG	E DE L'ACTION					
Sans objet						

OBJECTIF G : Gérer durablement le site

ACTION 3 : Adapter la gestion forestière à la sensibilité du site Travaux de nettoyage autour des vestiges du Moyen âge **Priorité :** ***

MAITRE D'OUVRAGE: Commune

OBJECTIFS:

- Préservation paysagère du site
- Gestion conservatoire de cette petite forêt clairsemée et de ses particularités (éboulis)
- Valorisation du site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- ✓ <u>Détail des opérations programmées :</u>
- pas de coupe rase sur le promontoire dominant le CD 679 (préservation des paysages), gestion en futaie jardinée
- conserver quelques arbres morts gisant sur les éboulis
- élimination de quelques arbres secs menaçant de tomber sur la route, la maison ou le sentier
- conserver les clairières, quelques arbres peuvent être prélevés de façon disséminée
- travaux de nettoyage aux abords immédiats de quelques vestiges du Moyen âge, élimination des rémanents (5 journées la 1ère année puis ½ journée/an)
- ✓ <u>Maîtrise foncière ou d'usage</u>: Gestion forestière confiée à l'ONF
- ✓ Actions liées : Action n° 1
- ✓ Échéancier : 1ère intervention en 2008, entretien les années suivantes

Démarches déjà engagées : ONF fait partie du comité de suivi

Modalités de suivi et critères d'évaluation : Plan d'aménagement forestier

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

I	Autres outils de gestion	Actions correspondantes
ı	Dlan d'amána gamant foraction	

OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, chantier d'insertion ou chantiers de jeunes PNRVA – CEPA – DRAC

ELEMENTS FINANCIERS

<u>Partenaires financiers et modalités d'intervention</u> <u>Coût estimatif détaillé</u> <u>Plan de financement</u>

5 journées en 1ère intervention + ½ j/an les années suivantes

soit 7 j technicien à 250 €= 1 750 €

Départementsi chantier de jeunes1 250 €si entreprise50% max875 €Commune875 € max

ZONAGE DE L'ACTION

Gestion forestière sur l'ensemble du site.

Travaux de nettoyage déterminés par l'action 1.

OBJECTIF V: Organiser la valorisation du site

ACTION 4 : Valoriser l'itinéraire de randonnée existant

Priorité: ***

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes

OBJECTIFS: Valorisation des richesses patrimoniales du site

- proposer une activité de découverte aux visiteurs
- sensibiliser à la préservation du site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- ✓ <u>Détail des opérations programmées :</u>
- Étudier la possibilité d'intégrer, dans l'itinéraire de Petite Randonnée existant, des panneaux explicatifs sur la richesse du site et son origine (2 ou 3 panneaux)
- Aménagement d'une aire d'accueil avec installation d'un panneau d'information établi selon la charte ENS
- Aménagement d'un point de vue sur la partie haute (roche d'Apcher) avec table de lecture
- ✓ Actions liées : action
- ✓ Échéancier : année 2009

Modalités de suivi et critères d'évaluation : Fréquentation du site, degré de satisfaction des visiteurs

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion

Actions correspondantes

OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

PNRVA – Bureau des Accompagnateurs - CPIE

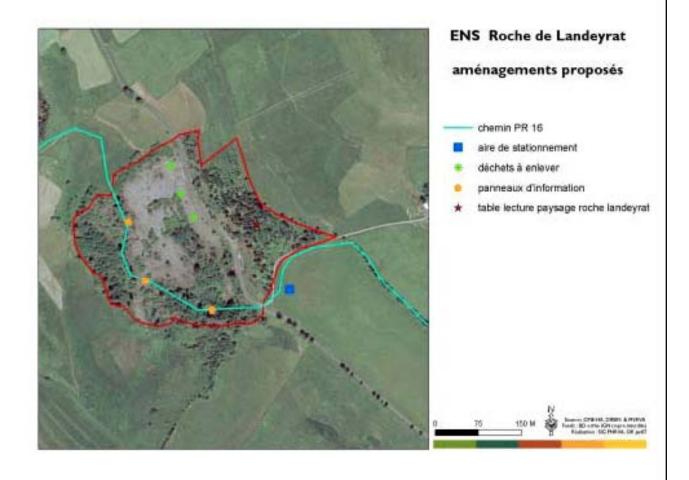
ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé Panneau d'accueil Charte ENS : 5 000 €	Partenaires financiers e de financement	et modalités d	l'intervention Plan
Panneau d'accueil Charte ENS : 5 000 € 3 panneaux + 1 table de lecture : 10 000 € Aire d'accueil + aménagement point de vue : 1 950 €	Département DRT* Maître d'ouvrage	60 % 20 % 20 %	10 170 € 3 390 € 3 390 €
Total : 16 950 €			

*DRT : Délégation Régionale au Tourisme

ZONAGE DE L'ACTION

Voir carte ci-après



OBJECTIF V: Organiser la valorisation du site

ACTION 5 : Aménager une aire de stationnement

Priorité: ***

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes

OBJECTIFS: Valorisation du site

Faciliter l'accueil, favoriser la fréquentation du site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- ✓ <u>Détail des opérations programmées :</u>
- Aménager une petite aire de stationnement sur le chemin communal qui dessert la ferme de Roussilhe.
- Installer 2 flèches indiquant le sentier de découverte et le point de vue (sur Roche d'Apcher)
- ✓ <u>Maîtrise foncière ou d'usage</u>: Chemin communal
- ✓ Actions liées : Action n° 4
- ✓ Échéancier : Année 2008

Modalités de suivi et critères d'évaluation : Fréquentation du site

E EN COHERENCE DE L'ACTION
Actions correspondantes
OTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES
DDAF
ELEMENTS FINANCIERS
Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement
Communauté de Communes 100 % 2 000 €
ZONAGE DE L'ACTION

OBJECTIF V: Organiser la valorisation du site

ACTION 6 : Nettoyage du site

Priorité: ***

MAITRE D'OUVRAGE: Communauté de Communes

OBJECTIFS: Valorisation du site

Contribuer à ce qu'il devienne attractif

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

✓ <u>Détail des opérations programmées :</u>

Élimination des objets divers jetés depuis le CD 679

A coupler à l'action 3 si organisation d'un chantier de jeunes ou d'insertion.

✓ Actions liées : 3 et 5

✓ Échéancier : année 2008

MISE EN COH	ERENCE DE L'ACTION						
Autres outils de gestion	Actions correspondantes						
OPERATEURS POTENTIEI	LS ET PARTENAIRES TECHNIQUES						
Équipe technique Com.Com ou prestataire ou chantier de jeunes							
ELEME	NTS FINANCIERS						
Coût estimatif détaillé 3 j x 250 € 750 €	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement						
	Communauté de Communes 100 % 750 € Travaux en régie						

OBJECTIF: Développer des outils de communication et de sensibilisation

ACTION 7 : Édition d'un livret de découverte

Priorité: **

MAITRE D'OUVRAGE: Communauté de Communes

OBJECTIFS:

- Valoriser les connaissances du site
- Fournir un document pédagogique
- Promouvoir les richesses du site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre:

Détail des opérations programmées :

Conception et édition d'un livret de découverte, intégrant des informations complémentaires au sentier de randonnée, selon le contenu type défini par le Conseil Général.

Actions liées : action n° 4

Échéancier : 2009

Modalités de suivi et critères d'évaluation : nombre de livrets vendus

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION Autres outils de gestion Sans objet OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES Bureau d'étude – Chamina – CPIE – Office de Tourisme Intercommunal PNRVA – Conseil Général ELEMENTS FINANCIERS

	ELEWIEN IS FINANCIERS								
Coût estima	tif détaillé		Partenaires financiers et modalités d'intervention						
	<u>Plan de financement</u>								
Conception 4	4 j x 550 €	2 200 €							
Illustration 2	2,5 j x 400 €	1 000 €	FEADER mesure 323-D	40 %	2 560 €				
Édition 2 500 ex 3 200 €		Ou DRT*							
			Département	40 %	2 560 €				
Total 6 400 €		Maître d'ouvrage	20 %	1 280 €					
		* Délégation Régionale au Toi	urisme						

OBJECTIF: Développer des outils de communication et de sensibilisation

ACTION 8: Promotion du site						
Priorité : **						
MAITRE D'OUVRAGE :	Office de Tourisme intercommunal					
OBJECTIFS : Faire connaître les richesses patrim	oniales d'un site remarquable					
CONTEN	NU DE L'ACTION					
Mise en œuvre :						
✓ <u>Détail des opérations programmées :</u> Faire la promotion du site en l'intégrant dans les do	ocuments généraux de promotion du Cézallier					
✓ Échéancier : Années 2009-2012						
Modalités de suivi et critères d'évaluation : Fréq	uentation du site					
MISE EN COHI	ERENCE DE L'ACTION					
Autres outils de gestion Actions correspondantes						
OPERATEURS POTENTIEL	LS ET PARTENAIRES TECHNIQUES					
Office de Tourisme						
ELEMENTS FINANCIERS						
Coût estimatif détaillé Sans objet	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement					

PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL

			Annee de mise en œuvre				Maître		Financement possible					
Objectif	Action proposée au comité	Priorité	2008	2009	2010	2011	2012	d'ouvrage potentiel	Coût estimatif	CG 15	CC Cézallier	Commune Landeyrat	Europe (FEADER)	Autres
THÉMATIQUE CONNAISSANCE														
Améliorer les connaissances	Action 1 : Inventaire de la faune rupicole du site, des espèces et habitats et cartographie des traces d'habitat du Haut Moyen âge	***	4 750,0 €					Commune	4 750,0 €	1 900,0 €		1 830,0	1 020,0 €	
So	us total connaissance		4 750,0 €						4 750,0 €	1 900,0 €		1 830,0 €	1 020,0 €	
THÉMATIQUE GESTION														
	Action 2 : Interrompre l'éclairage nocturne du site	**	150,0 €					Commune	150,0 €			150,0 €		
Gérer durablement le site	Action 3 : Adapter la gestion forestière à la sensibilité du site -Travaux de nettoyage autour des vestiges du Moyen âge	***	1 250,0 €	125,0 €	125,0 €	125,0 €	125,0 €	Commune	1 750,0 €	875,0 €		875,0 €		
	Sous total gestion		1 400,0 €	125,0 €	125,0 €	125,0 €	125,0 €		1 900,0 €	875,0 €		1 025,0 €		
THÉMATIQUE VALORISATION														
	Action 4 : Valoriser l'itinéraire de randonnée existant	***		16 950,0 €				CC	16 950,0 €	10 170,0 €	3 390,0 €			3 390,0 €
Organiser la valorisation du site	Action 5 : Aménager une aire de stationnement	***	2 000,0 €					CC	2 000,0 €		2 000,0 €			
	Action 6 : Nettoyage du site	***	750,0 €					CC	750,0 €		750,0 €			
_	ous total valorisation		2 750,0 €	16 950,0 €					19 700,0 €	10 170,0 €	6 140,0 €			3 390,0 \$
THÉMATIQUE COMMUNICATION														
Développer des outils de communication et de	Action 8 : Edition d'un livret de découverte	**		6 400,0 €					6 400,0 €	2 560,0 €	1 280,0 €		2 560,0 €	
sensibilisation	Action 9 : Promotion du site	**						ОТ						
Sous total communication				6 400,0 €					6 400,0 €	2 560,0 €	1 280,0 €		2 560,0 €	
	TOTAL								26 350,0 €	15 505,0 €	7 420,0 €	2 855,0 €	3 580,0 €	3 390,0 €
Montant des participations	Conseil Général		2 525,00 €	12 791,00 €	63,00 €	63,00€	63,00€							

4 670,00 €

2 750,00 €

financières

Communauté de Communes du Cézallier